

ont continué, mais à un rythme apparemment réduit vers le milieu de l'année. Ce n'est que le 31 octobre, avec la décision du président Johnson de suspendre le reste des bombardements au Vietnam du Nord, et avec l'élargissement du groupe de Paris pour qu'y soient inclus les représentants du Gouvernement du Vietnam du Sud et du Front national de libération (Viet Cong) que les négociations ont semblé prendre une tournure plus importante et plus positive.

Bien que non directement engagé, le Canada a continué à suivre de près les événements, au Vietnam même et en relations avec les entretiens de Paris. Un intérêt particulier a été accordé aux perspectives touchant des programmes d'aide au développement à grande participation et à orientation diversifiée dès la réalisation d'une paix stable, et à la possibilité qu'un nouveau règlement nécessite la mise sur pied d'un mécanisme international de contrôle.

Au cours de l'année, la Commission internationale au Vietnam, qui compte des représentants à Saigon et à Hanoï, a poursuivi son activité, mais avec un personnel réduit.

La situation du Vietnam a continué d'avoir une influence sur le Cambodge et sur le Laos. Au cours de l'année, le Gouvernement royal du Cambodge a demandé à la Commission internationale, à Phnom Penh, de mener une série d'enquêtes au sujet du nombre croissant d'incidents survenus le long de sa frontière avec le Vietnam du Sud. A quelques exceptions près, la Commission a répondu promptement à ces demandes. En raison d'allégations persistantes au sujet de l'utilisation du territoire cambodgien comme sanctuaire, base et route d'approvisionnement des forces communistes vietnamiennes, le Gouvernement du Cambodge a adressé des notes à la Commission lui demandant d'entreprendre des investigations afin de découvrir toute infiltration étrangère. Le Gouvernement du Cambodge a également demandé à la Commission de fouiller non seulement les régions sur lesquelles portaient certaines allégations, mais, si cela est nécessaire, tout le territoire du Cambodge afin de vérifier si ces accusations étaient fondées. Dans ses réponses, la Commission a assuré le Gouvernement du Cambodge qu'elle continuerait à mener des investigations comme par le passé et qu'elle collaborerait avec le Gouvernement du Cambodge lorsqu'elle posséderait des détails précis et recevrait l'aide nécessaire.

Depuis quelques années, le chef d'État du Cambodge, le Prince Norodom Sihanouk, a cherché à consolider la Commission internationale au Cambodge afin qu'elle puisse surveiller et contrôler plus efficacement les régions frontalières de son pays, conformément aux dispositions de l'Accord de cessez-le-feu de 1954 qui régit l'activité de la Commission. Vers la fin de décembre 1967, le Gouvernement des États-Unis a répondu à une proposition du Prince Sihanouk et a offert de fournir à la Commission deux hélicoptères à cette fin. Le Gouvernement canadien a appuyé la proposition de consolidation de la Commission dans l'espoir que cette dernière puisse empêcher le conflit du Vietnam de se propager au Cambodge. Malgré les efforts continus qu'elle a déployés au cours des premiers mois de l'année, la délégation du Canada n'a pu toutefois obtenir des autres membres de la Commission qu'ils acceptent l'offre des États-Unis.

Le 2 septembre, le Gouvernement canadien a fait une déclaration en réponse à la demande du Gouvernement cambodgien d'obtenir une assurance internationale relativement à l'intégrité de son territoire. La décl-